

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
1.13.32 / 1.37.58

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO / MME SYLVIE CARRÉGA**

OBJET : OPH 13 Habitat : aide à l'acquisition en VEFA de 43 logements locatifs sociaux à Cabannes et Lambesc.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au logement, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de l'intervention départementale en faveur de la construction et la réhabilitation de logements locatifs sociaux, l'Office Public de l'Habitat (OPH) 13 Habitat, domicilié 80 rue Albe CS 40238 13248 Marseille Cedex 04, sollicite :

- une subvention de 487 331 € pour l'acquisition en VEFA de 25 logements locatifs sociaux route de Noves à Cabannes, pour un budget prévisionnel TTC de 3 248 871 € (TVA à 5,5%) ;
- une subvention de 401 612 € pour l'acquisition en VEFA de 18 logements locatifs sociaux chemin des Oullières à Lambesc, pour un budget prévisionnel TTC de 2 677 417 € avec une TVA à 10% à compter du 1^{er} janvier 2018 à la demande de l'office et en application de la loi de finances.

Il est proposé l'octroi d'une subvention globale de 888 943 € associée à une contrepartie réservataire pour le département de 9 logements à Cabannes et 6 logements à Lambesc.

Vous trouverez les caractéristiques techniques et financières de ces opérations en annexes I à IV.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé de :

- donner votre accord à l'octroi à l'OPH 13 Habitat d'une subvention globale de 888.943 € selon le détail suivant :
 - 487.331 € pour l'acquisition en VEFA de 25 logements locatifs sociaux route de Noves à Cabannes, pour un coût prévisionnel TTC de 3.248.871 € (TVA à 5,5%) ;
 - 401.612 € pour l'acquisition en VEFA de 18 logements locatifs sociaux chemin des Oullières à Lambesc, pour un budget prévisionnel TTC de 2.677.417 € (TVA à 10%) ;
- m'autoriser à signer les conventions de mise en œuvre de ces aides et de réservation de 9 logements à Cabannes et 6 logements à Lambesc.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL